

Conseil d'administration du CCAS du 23 mai 2024 Procès-verbal de la séance

Date de convocation : 16 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 16 mai 2024

Date d'affichage du compte-rendu : 30 mai 2024

Nombre de membres du Conseil d'Administration

Membres : 13

En exercice : 13

Présents : 7

Ayant pris acte : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Germain DUPONT, Président du CCAS.

Présents : M. DUPONT, Mme MAILLARD, Mme VUMI, M. BAUDU, M. DELPECH, M. DIVERGER, Mme LESCANE

Absent(e)s excusé(e)s : Mme AZINCOURT, M. AUBERT, Mme TERRE, Mme RAKOTOMALALA, Mme PREVOST, Mme CHADUTEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Mme **Christiane MAILLARD** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier C.A en date du 8 avril 2024
- Délibération des tarifs
- Délibérations pour la subvention à la Croix Rouge et au Secours Populaire
- Semaine bleue et séjour
- Collecte alimentaire en lien avec le service jeunesse
- Brocante du 1^{er} septembre 2024
- Encadrement pour la sortie à Trouville
- Aides
- Questions Diverses.

I. Approbation du Procès-verbal de la séance du 8 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 est adopté par les membres du Conseil d'administration présents, à l'unanimité

II. Délibération des tarifs

DELIBERATION N°06/2024

OBJET : TARIFICATION DES SORTIES ORGANISEES PAR LE CCAS POUR LES TIGERIENS POUR LE SECOND ET LE TROISIEME TRIMESTRE 2023

RAPPORTEUR :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer des sorties culturelles ou de loisirs aux aînés Tigeriens,

CONSIDERANT que les deux sorties initialement prévues les 25 mai 2024 et le 21 juillet 2024,

CONSIDERANT la nécessité de fixer la participation des usagers aux sorties organisées par le CCAS, au second et troisième trimestres 2024, en fonction des tarifs accordés par les prestataires,

Après avoir entendu l'exposé de Madame MAILLARD, et sur sa proposition,

Le conseil d'Administration du CCAS,

Son rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

FIXE le tarif de la sortie du 25 mai 2024 à la sortie à Saint-Germigny-Dès Prés à 40€ pour chaque participant inscrit de plus de 60 ans.

PRECISE que le tarif pour le 25 mai 2024 à comprend le transport, les visites et le déjeuner

FIXE le tarif de la sortie du 21 juillet 2024 à Trouville 15€ à partir de 15 ans pour chaque participant inscrit. La gratuité est accordée pour les enfants de moins de 15 ans qui accompagnent les adultes.

PRECISE que le tarif pour le 21 juillet 2024 à Trouville comprend uniquement le transport,

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS, à signer tout acte afférent à cette affaire,

DIT que les recettes occasionnées seront inscrites au budget du CCAS de l'exercice 2024

III. Délibération pour la subvention à la Croix-Rouge

DELIBERATION N° 2024-08

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA CROIX-ROUGE

RAPPORTEUR : Sabrina VUMI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Budget Primitif 2024 du CCAS

CONSIDERANT, les actions menées par le Croix-Rouge Française sur la commune de TIGERY au profit de ses habitants,

CONSIDERANT que les actions sont menées au profit des populations les plus fragiles, et donc dans le champs d'action du CCAS.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'ACCORDER une subvention d'un montant de mille euros à l'association de la Croix-Rouge Française de Corbeil-Essonnes.

DIT que la dépense globale sera imputée à la section de Fonctionnement du budget primitif 2024.

IV. Délibération pour la subvention au Secours Populaire

DELIBERATION N° 2024-09

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Sabrina VUMI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Budget Primitif 2024 du CCAS

CONSIDERANT, les actions menées par le Secours populaire sur la commune de TIGERY au profit de ses habitants,

CONSIDERANT que les actions sont menées au profit des populations les plus fragiles, et donc dans le champs d'action du CCAS.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'ACCORDER une subvention d'un montant de mille euros à l'association du Secours Populaire d'Evry

DIT que la dépense globale sera imputée à la section de Fonctionnement du budget primitif 2024.

V. Semaine bleue et séjour

Un bureau élargi a été organisé par Monsieur le Maire afin de pouvoir présenter un voyage qui serait organisé par le CCAS. Le bureau a décidé d'accorder une somme supplémentaire en cas de réalisation de ce projet.

Il a été demandé de faire un sondage sur le nombre d'administrés qui serait intéressé par un voyage.

L'application d'un quotient sera à mettre en place, dans le cas où le voyage serait réalisé.

Des critères sont à mettre en place en cas de demande de participations dépassant le nombre de places réservé.

VI. Collecte alimentaire en lien avec le service jeunesse

Une collecte a eu lieu le samedi 4 mai 2024, le projet doit être mieux coordonnées afin que les jeunes puissent bien comprendre l'intérêt et le sens de la collecte.

Le projet doit être coordonnées afin de mieux cibler les besoins du service sociale et ainsi pouvoir anticiper les personnes qui pourrait en bénéficier.

VII. Brocante du 1er septembre 2024

Le prestataire n'ayant pas le personnel de sécurité pour le dimanche 25 août 2024, Mme Maillard a décidé de programmer la brocante le dimanche 1er septembre 2024.

VIII. Encadrement pour la sortie à Trouville

Le Président a demandé que ce point soit évoqué lors d'une commission. Il ajoute qu'une commission devra avoir lieu avant chaque Conseil d'Administration.

IX. Aides

Numéro de décision	Objet	Montant_TTC	Observation
13	AIDE FINANCIERE POUR PORTAGE DES REPAS	273,00 €	Nouvellement arrivé sur la commune. Monsieur a obtenu un logement mais la prestation d'APL était en cours d'étude
16 et 50	AIDE ALIMENTAIRE	206,07€ et 191,82€	Monsieur est en attente de ses indemnités pôle emploi
17	AIDE ALIMENTAIRE	127,66 €	Etudiante qui vient d'obtenir un logement et à donc dû avancer le dépôt de garantie - demande APL en cours d'étude
15	AIDE FINANCIERE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE -	96,00 €	Aide pour le voyage scolaire
14	AIDE FINANCIERE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE	108,68 €	Aide pour le voyage scolaire
7 et 10	AIDE ALIMENTAIRE	88,85€ et 98,16€	Madame est un accident de travail mais ses indemnités de la CPAM sont interrompues depuis novembre 2023
9	AIDE ALIMENTAIRE	83,88 €	Nouvellement arrivé sur la commune avec une retraite qui n'est pas suffisante pour leur installation
12	AIDE FINANCIERE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE -	200,00 €	Aide pour le voyage scolaire
11	AIDE FINANCIERE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE -	100,00 €	Aide pour le voyage scolaire
5	AIDE ALIMENTAIRE FAMILLE	103,50 €	Monsieur est en rupture sociale et ne perçoit plus d'indemnités car son dossier n'est pas à jour
6	AIDE ALIMENTAIRE FAMILLE	180,43 €	Monsieur a perdu son emploi et en attente de l'étude ses droits
3	AIDE ALIMENTAIRE FAMILLE	98,57 €	Madame est un arrêt et n'a pas perçu ses indemnités journalier
4	AIDE ALIMENTAIRE FAMILLE	160,23 €	Madame est sans emploi et s'occupe de sa fille qui n'est pas prise en charge par l'école
1 et 2	AIDE FINANCIERE POUR SEJOUR DE SKI FAMILLE	300,00 €	Aide pour le voyage au ski
20	AIDE FINANCIERE	250,00 €	Couple qui rencontre des difficultés financières suite des crédits fait pour des réparations
21	AIDE FINANCIERE	250,00 €	Aide pour payer des frais d'étude pour leurs enfants
		2 636,57 €	

X. Questions diverses

- La remise des livres aura lieu **le lundi 10 juin 2024 à partir de 10h00** dans la salle de la Ferme. Les personnes qui seront présentes pour la remise seront : Mme MAILLARD, Mme LESCANE, Mr DUPONT, Mr DIVERGER et Mr DELPECH.

- Repas des Séniors : A la suite d'une réunion informelle entre élus du CCAS, il avait été discuter d'organiser un repas au MASCARET. Celui-ci doit-être revu pour le jour et l'heure mais également sur les animations proposées. Il est actuellement proposé un orchestre qui accompagnera le déjeuner

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de Séance



Christiane MAILLARD

Le Président



Germain DUPONT